

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE*****
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt le 15 décembre 2020, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 04 décembre 2020, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, BROSSARD Bernard, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean marie, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge , RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, CHAILLOU Philippe , PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry , FESTAL Emmanuel , MARRAUD Christine, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel , TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, ROUGER Christian, ELIE Jean Jacques , MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude , GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien , GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony , GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel , MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, FRADON Jean Marie, BERTHELOT Patrick, QUANTIN Brigitte, BONNIN Christophe , DRIBAUT Anne, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard , MOUNIER Pascal , GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine , DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc , FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique , FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, MAILLET Claudine, PERUFFO Bernard, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : RAYMOND Serge par GILLIBERT André, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, PERRIER Jean-François par FEDON Martial, LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, ANDRE Franck par BOISSON Jacques, POTIER Jean Philippe par GENTET Francis, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, JAMET Annick par DURET Chantal, REYNAL Jean par FOSSIE-DURANT Michèle, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe.

Procurations : LACHAMP Barbara à CABRI Christophe, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline à BOULE Christophe, VELEZ Jean-Michel à DUGAS-RAVENEAU Fabienne.

Absents excusés : FREDERIC Daniel, LACHAMP Barbara, SALAH Christian, GUEBERT Daniel, FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, MORASSUTTI Nicolas, LANGLAIS Jean-Charles, VELEZ Jean-Michel, GIMENEZ Anne, AMIAUD Dominique, DUFOUR Christian, OCTEAU Bernadette, MARIAU Jean-Pierre, PAIN Charles, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 140

Nombre de votants : 144

Nombre d'absents excusés : 18

Nombre d'absents ayant donné procuration : 4

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Renouvellement du poste de Chargé de mission animateur forestier

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3, 2° et 34,

Vu le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge,

Considérant que la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge est engagée dans la réalisation du programme TEPOS 2015-2020,

Considérant que la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge coordonne le projet Saintonge Bois,

Considérant que la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge déploie depuis des décennies une politique en faveur du développement des énergies renouvelables,

Considérant que par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, des emplois permanents de catégorie A peuvent être occupés par des agents contractuels lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient, et qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi,

Considérant qu'il convient d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire en application de l'article 3-3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, lequel prévoit ce type de recrutement «lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient pour les emplois de catégorie A »,

Considérant que l'intérêt de la collectivité est de recruter un candidat justifiant au minimum d'un niveau bac +2 dans le domaine de la gestion forestière ainsi que d'une expérience significative dans ce domaine,

Considérant que le candidat recruté devra démontrer un réel attrait pour les énergies renouvelables et ainsi être force de proposition,

Considérant que le poste nécessite que la personne retenue dispose d'une aisance relationnelle et orale, et qu'elle sache réaliser des animations,

Considérant que la maîtrise de logiciels de cartographie est impérative pour la tenue du poste,

Considérant que le contrat de l'agent contractuel de droit public recruté pour une durée de deux ans sur ce poste arrive à son terme,

Sur la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes,

Après en avoir DELIBERE, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de renouveler le contrat de Chargé(e) de mission animateur forestier, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021, pour une durée de deux ans, sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ;
- **RAPPELLE** que l'essentiel des fonctions occupées par l'agent se décompose comme suit :
 - L'amélioration du foncier forestier : instruction et suivi des demandes de subvention pour l'amélioration du foncier forestier, animation d'échanges multilatéraux de parcelles boisées, appui à la SAFER dans le cadre du projet Saintonge Bois
 - Le développement forestier en collaboration avec le CNPF : animation du projet Saintonge Bois, développement forestier
 - La coordination des opérations en liaisons avec le CNPF
 - La transformation du bois
- **AUTORISE** en conséquence le recrutement d'un agent non-titulaire sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

- **DIT** que sa rémunération, laquelle devra être proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent, sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, par référence à l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, en tous ses grades ;
- **DIT** que les émoluments de l'intéressé seront inscrits à l'article 64 131 (personnel non titulaire) du budget principal. Il bénéficiera du remboursement de ses frais de déplacements et de missions.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

La publication du poste sera accomplie auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex